CONTRAT D'ABONNEMENT ANNUEL

NOM :	PRENOM:
DATE DE NAISSANCE:	NATIONALITÉ:
ADRESSE:	NPA : VILLE:
EMAIL:	TELEPHONE:
Je m'engage à respecter le règlement de l' J'autorise l'association à utiliser les photos Je confirme me trouver une pleine santé e	s et vidéos ou je pourrais apparaître : OUI NON
COURS:	
Moov' kids :	60 CHF / mois
Moov'Capoeira:	60 CHF / mois
Combo (kids + Capoeira) :	90 CHF / mois
Moov' Teens (ados 12 à 17 ans) :	60 CHF / mois
☐ Moov' Ladies (18 à 55 ans):	60 CHF / mois
☐ Moov' Vital (retraités):	60 CHF / mois
	ESTD 2025
*-20% sur le prix mensuel sur présentation du formulaire «	« aide financière » signé et tamponné par une assistante sociale
COTISATION ANNUELLE: 30 CHF PAR PERS	SONNE / PAR ANNEE
Le paiement des cours et de la cotisation a tard au 10 de chaque mois, pour le mois e	annuelle se fait par virement bancaire sur le compte ci-dessous, au pl en cours.
Compte Raiffeisen : Moov'Ensemble IBAN : CH71 8080 8003 0140 8535 5	
Par sa signature, vous vous inscrivez à nos Vous confirmez avoir pris connaissance de	s cours pour la durée d'un an minimum. e nos conditions générales et de notre règlement/charte.
ssociation Moov'Ensemble	Lieu et date :
ue François Durafour 14, 1220 Les Avanchet	ts Signature de l'élève / Représentant légal
oovensemble@gmail.com	

Conditions générales

Conditions d'inscription: Les cours sont ouverts à tous. Il est possible de suivre un cours d'essai gratuit avant toute inscription définitive. L'inscription devient définitive lorsque le formulaire d'inscription est dûment rempli, daté et signé, et suite à la prise de connaissance des présentes conditions générales. L'inscription d'un mineur doit être faite par l'un des parents ou représentant légal.

Validité des cours: Les cours ont lieu selon le calendrier scolaire officiel du canton de Genève pour les élèves mineurs et année calendaire pour les adultes (sauf vacances du professeur qui seront annoncées en avance). Les cours perdus par l'absence de l'élève ne sont ni remboursés ni récupérés. En cas de maladie prolongée ou d'accident d'une durée supérieure à deux semaines et sur présentation d'un certificat médical, l'association remplace les cours en prolongeant la validité de l'abonnement des élèves pour une durée équivalente.

Paiement des cours et cotisations: Les cours sont payés par mensualités au tarif stipulé lors de l'inscription par versement sur le compte postal de l'association, au plus tard 10 jours ouvrables après la fin du mois. Lorsque l'inscription est définitive, l'élève pourra faire partie des entraînements dès lors que la première mensualité sera payée.

Paiement et retard de paiement: L'élève s'engage à régler son abonnement selon les conditions stipulées dans le contrat. Dans le cas où le paiement n'est pas effectué, un premier rappel est envoyé par email après 15 jours de retard à l'élève sans frais. Si au bout de 60 jours la mensualité n'est toujours pas payée, l'élève sera en violation de contrat, la totalité de son abonnement sera dû de suite et l'abonnement de l'élève résilié ainsi que son adhésion à l'association. L'association enverra toute correspondance, incluant les rappels de paiement par email. La non-réception de ces emails n'enlève pas la responsabilité de l'élève de payer ni les possibles frais de recouvrement.

Modalités de renouvellement et de résiliation : L'abonnement annuel est conclu pour une durée de 12 mois, pour les élèves majeurs / Adultes et pour l'année scolaire pour les mineurs/Enfants.

A l'issue de la période initiale d'un an, l'abonnement est renouvelé automatiquement pour 12 mois ou pour une nouvelle année scolaire, selon l'abonnement choisi. L'élève peut s'opposer au renouvellement de son abonnement au plus tard 1 mois avant l'expiration du contrat en envoyant une demande écrite à moovensemble@gmail.com. Aucune clôture ne sera acceptée passer ce délai la première année ; à partir de la deuxième année, l'abonnement peut être résilié à tout moment, avec un mois d'avance sur la date effective.

Résiliation à l'initiative de l'association : L'abonnement peut être résilié de plein droit à l'initiative de l'association :

- Dans le cas où l'attitude ou le comportement de l'élève serait contraire aux bonnes mœurs, ou occasionnerait une gêne caractérisée pour les autres élèves ou serait non conforme au présent contrat ou au règlement intérieur du cours et de l'association.
- En cas de défaut de paiement. L'élève sera redevable des mois restants dus jusqu'à la fin de la période d'abonnement mentionnée sur le contrat.

Résiliation exceptionnelle: Une résiliation exceptionnelle est accordée si l'élève quitte le pays, et uniquement sur présentation d'une attestation officielle obtenue auprès de l'office cantonal de la population.

Modification des tarifs: Les prix sont garantis pour la durée du contrat. Le tarif pourra être révisé au moment du renouvellement de l'abonnement. Dans ce cas, l'association informera l'élève par email, au minimum 2 mois avant la mise en application du nouveau prix.

Communications: Concernant tout sujet concernant la facturation, les abonnements, les tarifs et les cours, l'association communique uniquement par email. L'association décline toute responsabilité si l'adresse email fournie lors de l'inscription n'existe pas, n'est pas valide ou si pour une raison quelconque les emails n'aboutissent pas. L'association ne communique pas en papier.

Responsabilité de l'association: L'élève atteste que sa condition physique et son état de santé lui permettent de pratiquer un sport et que la pratique d'activités sportives et physiques ne risque pas d'altérer sa condition physique. L'association et le professeur chargé des cours, n'assument aucune responsabilité en cas d'accident ou de blessure corporelle pendant les cours. Afin de participer aux cours, chaque élève doit vérifier que son assurance accident prend en charge les conséquences d'un éventuel accident lié à la pratique sportive. Chaque élève doit être assuré contre les accidents de façon individuelle, et chaque élève assume les risques consécutifs à la pratique d'un sport.

Utilisation des locaux: Avant et après les cours, toute forme d'activité est interdite dans l'enceinte de la salle et ne sera tolérée. Il est notamment interdit de dormir, manger, de s'attarder dans la salle après le cours. La consommation d'alcool, de tabac ou de substances illégales est interdite. Il est interdit de se rendre en cours en état d'ébriété ou d'exercer une activité commerciale ou proposer des services rémunérés dans l'enceinte des salles ou lors des cours, sans que ceux-ci soient approuvés par l'association au préalable.

Règles de la salle: Pour les cours de sport (Moov') et les cours de self-défense, le port d'une tenue de sport adaptée est demandée.

Pour les cours de capoeira, le port de l'uniforme de l'association, pantalon, t-shirt et corde sont obligatoires à tous les cours dès le moment de l'inscription et pour toute la durée de l'abonnement conclu par l'élève.

L'équipement peut être acheté en tout temps auprès du professeur de capoeira, pour le montant total de CHF. A l'intérieur des salles, le port de chaussures propres et réservées au cours sont obligatoires.

Tout élève est tenu de se présenter pour participer aux cours avec son équipement propre, et veiller à une bonne hygiène corporelle. Dans la salle et lors des cours, aucun manque de respect envers le professeur, un autre élève ou les locaux ne sera toléré. Toute dérogation ou faute à ce qui précède justifie d'un renvoi des cours et d'une potentielle rupture de contrat avec l'association avec effet immédiat.